

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents : 22  
Représentés : 10

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 27/03/2023

Date d'affichage : 28/03/2023

**de la commune de COGOLIN  
Séance du mardi 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **quatre avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1<sup>ère</sup> adjointe,

**PRESENTS :**

Marc Etienne LANSADE – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Isabelle BRUSSAT – Christelle DUVERNET – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Julie LEPLAIDEUR -

**POUVOIRS :**

Sonia BRASSEUR	à	Gilbert UVERNET
Liliane LOURADOUR	à	Franck THIRIEZ
René LE VIAVANT	à	Francis LAPRADE
Elisabeth CAILLAT	à	Audrey TROIN (jusqu'à la Q17)
Jean-Paul MOREL	à	Christiane LARDAT
Michaël RIGAUD	à	Geoffrey PECAUD
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

**ABSENTE :**

Audrey MICHEL

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Geoffrey PECAUD

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que par délibération en dat du 22 novembre 2021, la commune a décidé l'adoption du référentiel M57 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022.

**N° 2023/04/04-05**

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

N° 2023/04/04-05

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.  
Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur le décide suite au rapport sur les trois années d'expérimentation rendu par le gouvernement au plus tard le 15 novembre 2023.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

En outre, l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La note annexée à la présente délibération répond à cette obligation.

Ce compte rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives.

Le détail de celles-ci sont exposées dans le rapport sur le CFU adressé aux membres du conseil municipal.

Le résultat de clôture de la section de **fonctionnement** est un **résultat excédentaire de 5 739 350,92 €** (contre 5 485 301,59 € en 2021). En **investissement**, le résultat de clôture de la section s'élève à **+ 1 343 985,38 €** (contre + 629 371,05 € en 2021).

\*\*\*\*\*

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique 2022 du budget principal de la commune.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement seront repris au budget primitif de l'exercice 2023.

Vu la délibération n° 2021/116 du conseil municipal en date du 22 novembre 2021 portant adoption du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022,  
Vu le rapport sur le compte financier unique de l'exercice 2022 et la note synthétique de présentation,

N° 2023/04/04-05

## APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Christiane LARDAT et en avoir délibéré, le conseil municipal :

**APPROUVE** le compte financier unique 2022 du budget principal de la commune qui peut se résumer ainsi :

**OPERATIONS DE L'EXERCICE :**

Section de fonctionnement - Mandats émis :	16 895 527,51 €
Section d'investissement - Mandats émis :	4 839 029,99 €
<b><u>Total Dépenses</u></b> :	<b>21 734 557,50 €</b>

Section de fonctionnement - Titres émis :	19 949 576,84 €
Section d'investissement - Titres émis :	5 654 302,44 €
<b><u>Total Recettes</u></b> :	<b>25 603 879,28 €</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE :**

Section de fonctionnement (excédent) :	+	3 054 049,33 €
Section d'investissement (excédent) :	+	815 272,45 €
<b><u>Total</u></b> :	<b>+</b>	<b>3 869 321,78 €</b>

**RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES :**

Section de fonctionnement (excédent) :	+	2 685 301,59 €
Section d'investissement (excédent) :	+	528 712,93 €

**RESULTATS A LA CLOTURE :** (exercice + antérieur)

Section de fonctionnement (excédent) :	+	5 739 350,92 €
Section d'investissement (excédent) :	+	1 343 985,38 €
<b><u>Total Excédent</u></b> :		<b>7 083 336,30 €</b>

**RESTES A REALISER :** Section d'investissement

Dépenses :	8 336 330,04 €
Recettes :	2 743 615,15 €
<b><u>Solde des RAR</u></b> :	<b>- 5 592 714,89 €</b>

**RESULTATS CUMULES :**

Section de fonctionnement (excédent) :	+	5 739 350,92 €
Section d'investissement (déficit) :	-	4 248 729,51 €
<b><u>Total Excédent</u></b> :		<b>1 490 621,41 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 23 POUR - 7 CONTRE** (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Christiane LARDAT



Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD